

# CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

## **1°) TAUX D'IMPOSITION 2021**

Désormais, les communes ne perçoivent plus le produit de **la taxe d'habitation** sur les résidences principales, celle-ci ayant été supprimée pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas le plafond majoré correspondant à leur situation familiale.

Cette suppression fait l'objet d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de la taxe d'habitation voté en 2020, financée par le transfert de la taxe d'habitation sur les propriétés bâties des départements et, pour le solde, par les frais de gestion de fiscalité locale jusqu'alors perçus par l'Etat.

En ce qui concerne **les taxes foncières**, les taux d'imposition s'établissaient comme suit pour l'exercice 2020:

- Taxe foncière « bâti »: 7,36%
- Taxe foncière « non bâti »: 130,81%

Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de ne pas augmenter ces taux d'imposition.

## **2°) BUDGET PRIMITIF 2021:**

Le budget 2021 s'équilibre, entre dépenses de fonctionnement et recettes de fonctionnement, à la somme **223.114,60 euros**.

Il s'équilibre, entre dépenses d'investissement et recettes d'investissement, à la somme **263.485,69 euros**.

## **3°) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS:**

Le Conseil municipal a alloué les subventions suivantes:

- CINECO: 100 euros
- Barre Tonique: 50 euros
- Association sportive du Collège des Trois Vallées: 50 euros
- Hôpital de Florac: 100 euros
- Les Amis de l'Ecole laïque de Florac: 100 euros

## **4°) ASSURANCE SANTE DES AGENTS COMMUNAUX:**

Le Conseil a validé l'avenant au contrat collectif d'assurance santé conclu par la Commune avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale et la Mutuelle nationale territoriale des agents de la fonction publique locale.

## **5°) INFORMATIONS DIVERSES:**

### **Route des Crozes haut:**

Les travaux d'élargissement de la route desservant Les Crozes haut confiés à l'Entreprise ROUVIERE FRANCIS, sont achevés.

Les travaux de réfection de la chaussée vont être prochainement entrepris par le Groupe ROBERT.

C'est, au total, une somme de **34.000 euros HT** que la Commune aura investi pour améliorer les conditions de circulation sur cette voie.

### **Ruelle des Crozes haut :**

Courant janvier 2021, l'effondrement d'un mur d'une bâtisse contiguë à la ruelle traversant Les Crozes haut a créé, sous celle-ci, une profonde excavation, rendant impossible la circulation des véhicules.

La Commune a obtenu de l'assureur des propriétaires une indemnisation d'un montant de **3.100 euros**.

Les travaux de réparation ont été efficacement réalisés par les agents communaux.

Le Maire

Jean WILKIN